



Organisation des  
États Américains



SEPTIÈME SOMMET DES AMÉRIQUES  
10 et 11 avril 2015  
Panama, Panama



OEA/Ser.E  
CA-VII/INF.4/15  
17 avril 2015  
Original : espagnol

“PROSPÉRITÉ ASSORTIE D’ÉQUITÉ:  
LE DÉFI DE LA COOPÉRATION DANS LES AMÉRIQUES”  
MANDATS POUR L’ACTION

République du Panama

Ministère des Relations extérieures  
Bureau de la Ministre

Le 16 avril 2015

Son Excellence  
Monsieur José Miguel Insulza  
Secrétaire général  
Organisation des États Américains  
Washington, D.C.

Monsieur le Secrétaire général,

Dans sa déclaration à la presse prononcée à l'issue du Septième Sommet des Amériques et en sa qualité de président de cette manifestation, M. Juan Carlos Varela, Président du Panama, a annoncé que conformément à la décision prise par les ministres des Relations extérieures des États membres de l'Organisation des États Américains (OEA) immédiatement avant la tenue du Sommet des Amériques, tous les Mandats pour l'action convenus sur le thème du Septième Sommet seraient transmis aux institutions membres du Groupe de travail mixte sur les Sommets (GTCC).

Conformément à ladite déclaration, j'ai le plaisir de vous demander de bien vouloir acheminer aux hauts responsables des institutions membres du GTCC le document intitulé « Prospérité assortie d'équité : Le défi de la coopération dans les Amériques. Mandats pour l'action », de sorte que, conformément à la décision des ministres des Relations extérieures et des institutions dont ils relèvent, et en conformité avec les procédures qui les régissent, ils adoptent les mesures nécessaires pour appuyer la gestion et la mise en œuvre de ces mandats.

Outre ces mandats, j'ai l'honneur de vous faire part de l'accueil favorable dont ont fait l'objet, lors de la retraite des chefs d'État et de gouvernement qui s'est déroulée durant le Sommet des Amériques, la proposition du président de la Colombie concernant la création d'un système interaméricain d'éducation ainsi que celle présentée par plusieurs des participants à la retraite concernant la mise en place d'un centre pour le développement des infrastructures dans le continent américain.

Tout en vous remerciant pour toute la coopération fournie par les institutions membres du GTCC durant le processus et le déroulement du Septième Sommet des Amériques, je saisis l'occasion pour vous renouveler, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma plus haute considération.

ISABEL DE SAINT MALO DE ALVARADO  
Vice-présidente de la République  
et Ministre des Relations extérieures

“PROSPÉRITÉ ASSORTIE D’ÉQUITÉ:  
LE DÉFI DE LA COOPÉRATION DANS LES AMÉRIQUES”  
MANDATS POUR L’ACTION

ÉDUCATION

Reconnaissant que le droit à l'éducation sans discrimination et l'accès à une éducation de qualité sont primordiaux pour l'effort consenti afin d'éliminer la pauvreté et d'atteindre le développement intégré ainsi que la prospérité assortie d'équité et d'inclusion sociale, nous proposons d'entreprendre les mesures ci-après:

1. Charger les ministres de l'éducation des Amériques de déterminer et d'identifier les mesures nécessaires pour l'élaboration et l'exécution d'un Programme d'action interaméricain pour l'éducation en agissant en coordination avec d'autres organismes et mécanismes internationaux, régionaux et sous-régionaux pour consolider le dialogue politique et la coopération et ainsi contribuer à concrétiser pour tous l'accès à une éducation de qualité, accessible à tous et équitable, le renforcement de la profession d'enseignant et la prise en charge intégrale de la petite enfance.
2. Renforcer les politiques publiques et les programmes spécifiques s'adressant aux jeunes pour tenter de réduire de moitié, d'ici à 2025, le nombre de jeunes qui ne font pas d'études ni ne travaillent, au moyen d'une éducation et d'une formation technique et professionnelle continues, de la promotion de programmes de bourses d'études et de la mobilité universitaire, de la promotion du talent humain par de nouvelles techniques pédagogiques influencées par les arts, l'innovation et l'esprit d'entreprise, de sorte que ces jeunes soient en mesure de réussir leur passage de l'éducation au monde du travail.
3. Dénombrer, examiner et analyser les nouvelles stratégies et politiques publiques efficaces en matière éducative qui sont appliquées à l'intérieur comme à l'extérieur de la région ainsi que les données d'expériences novatrices qui tiennent compte de l'éducation interculturelle et des besoins des personnes ayant des capacités particulières, et qui tendent vers l'amélioration de la qualité des processus éducatifs aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire et vers l'élargissement de l'accès à l'éducation et de la prise en charge de la petite enfance. Demander à l'OEA d'encourager l'élaboration de politiques publiques et les discussions y relatives par le biais des institutions compétentes. Demander à la Banque interaméricaine de développement (BID) d'épauler cette initiative au moyen de la création d'un laboratoire de recherche et d'innovation de l'éducation pour les Amériques et demander à la Banque mondiale de consolider les différentes propositions en la matière au moyen de la création d'un réseau interaméricain d'éducation. À cette fin, un groupe de travail sera créé, composé de l'OEA, de la BID, de la CAF et de la Banque mondiale et bénéficiant de la participation active des pays du continent, qui sera chargé d'élaborer et d'intégrer ces initiatives à un cadre institutionnel interaméricain.
4. Appuyer la coopération pour l'enseignement et l'apprentissage de diverses langues à travers le continent.
5. Favoriser la passation d'accords pour les échanges universitaires et scientifiques ainsi que le transfert de connaissances et de technologie ayant des incidences sur le secteur éducatif de sorte à

contribuer aux processus de formation et d'apprentissage dans les plus hauts échelons des capacités nationales respectives.

6. Nous accueillons, dans le cadre du présent Sommet, la tenue du premier Forum des recteurs des Amériques, que nous considérons comme une occasion d'intensifier dans ce domaine les échanges, les dialogues ainsi que la mise en commun et les échanges d'informations et de réalisations, les initiatives de recherche, de coopération et de pratiques novatrices appliquées conjointement avec l'administration publique, en particulier le secteur de l'éducation et les entreprises ainsi que les organisations de la société civile et acteurs sociaux. Nous notons avec intérêt les résultats du forum.

## SANTÉ

Reconnaissant que la santé est un droit fondamental de la population tout entière et une condition essentielle pour le développement intégré et durable des peuples, et qu'elle est nécessaire pour la croissance économique assortie d'équité, d'inclusion et de cohésion sociale, nous proposons d'entreprendre les activités ci-après:

1. Continuer de progresser vers l'accès universel à la santé et vers une couverture sanitaire universelle, de qualité, intégrale et opportune, sans discrimination aucune, en prenant en considération les différences entre les sexes au plan de la santé, et en incluant l'accès à des médicaments sûrs, abordables, efficaces, de qualité et essentiels, en tant qu'éléments fondamentaux pour parvenir à l'équité et à l'inclusion sociale. Pour ce faire, nous réaffirmons notre appui à la Stratégie pour l'accès universel à la santé et la couverture sanitaire universelle adoptée par les États membres de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) en 2014, et nous sollicitons la collaboration de l'OPS et d'autres institutions concernées par la question pour qu'elles épaulent les efforts entrepris au niveau national pour mettre en œuvre ladite stratégie et d'effectuer un suivi constant de la question en conformité avec les obligations souscrites au plan international.
2. Continuer de progresser vers la disponibilité de soins de santé intégraux pour tout un chacun, à chaque étape de la vie, et pour faire en sorte que le recours aux services de santé n'expose personne à des difficultés financières, en particulier les groupes en situation de vulnérabilité.
3. Renforcer la capacité de prévention, de détection et de riposte des systèmes sanitaires nationaux face à des flambées de maladies épidémiques et d'autres situations d'urgence de santé publique, en particulier celles qui pourraient avoir des incidences au-delà des frontières et des effets dépassant le domaine sanitaire, y compris les risques sociaux, économiques et politiques.
4. Nous encourageons les efforts tendant à renforcer les capacités de préparation et d'intervention dans les situations de flambées de maladies épidémiques émergentes, en particulier dans le cadre du Règlement sanitaire international, et soulignons le travail effectué par l'OPS pour mettre au point un mécanisme régional afin d'accompagner ces efforts.
5. Rappeler la Déclaration d'engagement de Port of Spain issue du Cinquième Sommet des Amériques tenu en 2009 et le Plan d'action régional sur les maladies non transmissibles (MNT) adoptés par les États membres de l'OPS en 2013, qui souligne la nécessité de prévenir et de

maitriser les MNT; avoir à l'esprit également le but établi aux niveaux mondial et régional, qui consiste dans la réduction relative de 25%, d'ici à 2025, de la mortalité précoce causée par les MNT; et souligner la nécessité d'intensifier les ripostes multisectorielles à l'effet croissant des MNT sur la santé, la société et l'économie ainsi que leurs incidences défavorables sur le développement, au moyen de politiques publiques et de mesures efficaces au plan des coûts et ce, à l'intérieur comme à l'extérieur du secteur de la santé; nous appelons à la création d'un groupe de travail interaméricain sur les MNT, dirigé par l'OPS, qui agisse en complément des activités du groupe de travail inter-institutions des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des MNT.

6. Travailler à garantir l'accès sûr et durable à l'eau potable et aux services d'assainissement pour la population tout entière. Nous reconnaissons que l'assainissement de base et l'hygiène sont fondamentaux pour la santé, le développement intégré et durable ainsi que la gestion de l'environnement, et qu'ils constituent une condition fondamentale pour le bien-être et la dignité de la population.
7. Impulser les efforts collectifs des secteurs public et privé, de la société civile et d'autres acteurs sociaux pour consolider les stratégies sur l'alimentation et la nutrition, surtout la nutrition des enfants, pour en faire un élément intégral de la santé dans la lutte contre la pauvreté, la faim et les inégalités.
8. Accélérer les efforts déployés pour améliorer la santé maternelle et infantile, y compris la réduction de la mortalité maternelle et infantile, surtout chez les nouveau-nés, et continuer d'œuvrer pour donner à toutes les femmes un accès effectif aux soins de santé intégraux, surtout durant la grossesse, l'accouchement et la période post-natale. Nous sollicitons la collaboration de l'OPS pour que celle-ci continue d'aider les pays dans cet exercice. Nous nous engageons à soutenir la rénovation de la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants adoptée par les Nations Unies.

## ÉNERGIE

Reconnaissant que l'énergie est une ressource fondamentale, qu'elle constitue un pilier et un axe pour le développement durable des populations et que l'accès à des sources énergétiques diverses, fiables, sûres et économiquement accessibles contribue à l'élimination de la pauvreté, à la croissance économique assortie d'équité et d'inclusion sociale, et réaffirmant le droit souverain de chaque pays à la conservation, au développement et à l'exploitation durable de ses propres ressources énergétiques, nous proposons d'entreprendre les mesures ci-après:

1. Promouvoir, en tenant compte des besoins et des priorités des pays, les voies permettant d'optimiser et de faciliter la mise en œuvre de mécanismes de financement des projets dans le secteur énergétique en harmonie avec les politiques nationales de développement énergétique ou des projets régionaux, selon le cas, en incluant ceux qui font intervenir le secteur privé, selon le besoin, surtout ceux tendant vers l'universalisation de l'accès à l'énergie et à la sécurité énergétique, au moyen de l'exploitation des diverses sources énergétiques disponibles, y compris les énergies renouvelables non traditionnelles, les énergies peu polluantes, les énergies sûres et durables ainsi que l'adaptation et l'application de politiques qui visent, entre autres, la promotion de ces sources énergétiques. À cette fin, nous sollicitons la collaboration des institutions financières internationales, en particulier pour contrer les obstacles au plan du financement de

projets énergétiques, selon le cas, en reconnaissant en particulier les besoins des petits États du continent.

2. Privilégier davantage l'expansion de l'intégration et de l'interconnexion énergétique aux niveaux sous-régional et régional dans le cadre d'échanges justes et efficaces, en conformité avec les politiques nationales de développement du secteur énergétique, dans le but de parvenir à la sécurité et à l'indépendance énergétique à travers la région et d'élargir la couverture et l'accès aux investissements.
3. Impulser des stratégies de coopération énergétique, fondées sur la solidarité et la complémentarité, en incluant l'expansion des échanges d'information et de données d'expériences sur les mesures à entreprendre pour l'augmentation de l'efficacité, de la couverture, de l'accès, de la diversification et de la qualité des services énergétiques, ainsi que le développement de sources énergétiques diverses, au moyen de technologies et d'instruments de gestion qui assurent le développement économique et l'inclusion sociale, et qui préservent l'environnement, en accordant une attention particulière aux pays ayant un niveau de développement scientifique et technologique inférieur par le biais, entre autres, du transfert de technologie sans restriction. De même, favoriser l'utilisation d'indicateurs qui fournissent des informations fiables pour mesurer les avancées dans la réalisation de ces objectifs et nous demandons à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), à la BID, à la Banque de développement de l'Amérique latine (CAF) et à l'Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE) de continuer d'épauler les efforts consentis par les pays à cet effet.
4. Saluer l'initiative Énergie durable pour tous des Nations Unies, dont les objectifs sont d'atteindre l'universalité de l'accès aux sources énergétiques modernes, de doubler le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique et de doubler la part des énergies renouvelables dans le réseau énergétique mondial d'ici à 2030. En ce qui a trait à l'accès aux services énergétiques, nous proposons d'anticiper l'universalisation prévue dans nos pays avant 2022.
5. Favoriser des modèles de production et de consommation énergétique permettant d'accroître l'efficacité et la conservation énergétique, en particulier dans l'industrie, le secteur du logement et les transports, en tenant dûment compte de l'environnement ainsi que des besoins et des circonstances particulières de chaque pays. En conséquence de ce qui précède, élaborer des programmes d'éducation et de sensibilisation sur l'importance qu'il convient d'accorder à l'impulsion de ces modèles.

## ENVIRONNEMENT

Reconnaissant les contraintes et les graves conséquences du changement climatique dans nos pays, en particulier les secteurs les plus pauvres et les plus vulnérables, et que la protection, la préservation et la restauration de l'environnement ainsi que la gestion adéquate de l'environnement sont indispensables pour progresser en direction du développement durable, nous proposons d'entreprendre les mesures ci-après:

1. Renforcer et poursuivre les efforts déployés à travers le continent, tendant à progresser en matière de développement durable et de changement climatique de sorte à contrecarrer les effets du changement climatique, à augmenter la capacité d'adaptation des collectivités et des écosystèmes

vulnérables et intensifier les efforts visant à atténuer les émissions de gaz à effet de serre et ce, en conformité avec les principes, objectifs et dispositions des conventions et instruments internationaux souscrits par chacun de nos pays, en particulier la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le processus des Nations Unies.

2. Saluer les résultats de la vingtième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 20) et de la dixième Réunion des parties au Protocole de Kyoto (COP 20/CMP 10) tenues à Lima (Pérou), qui ont atteint des résultats importants au titre de l'action mondiale contre le changement climatique, dont l'adoption de l'Appel de Lima à l'action pour le climat, qui constitue une avancée importante dans le processus de négociation menant à la COP 21, laquelle aura lieu en décembre 2015 et constituera un moment stratégique pour l'établissement d'un nouvel engagement mondial.
3. Promouvoir une agriculture durable et productive, en optimisant améliorant l'exploitation des ressources naturelles, en particulier l'eau et le sol, pour parvenir à une prospérité équitable dans les zones rurales.
4. Impulser la mise en œuvre de politiques publiques, de pratiques et de technologies qui renforcent les capacités nationales pour une gestion intégrée et adéquate des ressources hydriques. Dans ce sens, nous réaffirmons notre engagement envers la déclaration intitulée "L'eau : Un aliment pour la Terre", adoptée par les ministres de l'Agriculture des Amériques en 2013.
5. Faire en sorte que les processus de planification et d'aménagement du territoire en cours aux niveaux national et infra-national tiennent compte des plans de prévention, d'atténuation, d'adaptation et de résilience en rapport avec les risques environnementaux et les catastrophes naturelles. En outre, par le biais des investissements et des politiques, promouvoir un développement urbain sur la base de villes durables. Dans ce sens, nous soulignons l'importance de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (HABITAT III) qui se déroulera à Quito (Équateur) en 2016.
6. Nous reconnaissons l'importance, entre autres, de la Convention de Minamata sur le mercure et de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et encourageons la Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement durable de l'OEA à identifier des points de convergence et des actions de coopération concrètes pour mettre en œuvre ces conventions.
7. Favoriser les échanges d'information et de données sur le climat et le développement des capacités pour l'analyse et la collecte de celles-ci en vue de favoriser le développement durable et l'adaptation aux effets indésirables du changement climatique.
8. Inviter les banques multilatérales de développement qui remplissent une fonction importante dans le financement au service du développement à envisager des moyens pour intégrer, selon le cas et à titre supplémentaire, les indicateurs de développement durable de nature multidimensionnelle dans leurs processus décisionnels.

## MIGRATION

Reconnaissant l'importance historique de la migration dans le développement des nations et les contributions économiques, sociales, politiques et culturelles des migrants dans leurs communautés d'origine, de transit et d'accueil, ainsi que le lien étroit existant entre la migration, le développement, le respect et la protection des droits de la personne et l'inclusion sociale, et reconnaissant par ailleurs la nécessité de la coopération entre les États dans ce domaine, nous proposons d'entreprendre les mesures ci-après:

1. Élaborer et mettre en œuvre ou renforcer des politiques publiques destinées à améliorer des conditions économiques et sociales propices à l'ouverture de possibilités plus nombreuses et meilleures pour nos populations, en particulier les jeunes, au moyen, entre autres, du développement du talent humain, de la création d'emplois plus nombreux et meilleurs, de la dynamisation du secteur productif, de l'accès au crédit et de l'amélioration de la sécurité citoyenne, de sorte que la décision d'émigrer soit assumée de façon libre et volontaire.
2. Renforcer les processus de dialogue aux niveaux national, sous-régional et continental touchant au débat sur des politiques de migration de nature intégrale. Dans ce contexte, reconnaître la centralité du travail et de l'emploi digne ainsi que de la rémunération juste, de l'importance d'adopter des mesures, des politiques et des programmes pour faciliter des mouvements de migration de travailleurs qui soient ordonnés et réguliers, la régularisation de la situation des migrants et promouvoir des programmes de mobilité du travail, conformément au régime juridique de chaque pays, et dans le contexte du respect absolu des droits fondamentaux des travailleurs migrants et des membres de leur famille, en soulignant l'importance particulière du regroupement des familles et en favorisant la présence de conditions favorables à un travail décent et digne.
3. Renforcer les programmes visant à prévenir et combattre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes, en particulier des femmes, des enfants et des adolescents, et rédiger, réviser et adapter, selon le besoin, les lois contre ces infractions de sorte que la mise en œuvre de ces instruments permette de fournir un concours et une protection aux victimes de la traite et ce, en conformité avec la Convention contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants.
4. Soutenir les associations de la diaspora qui s'efforcent de structurer et d'améliorer la contribution de ce groupe au développement économique et social des populations d'origine et de renforcer son insertion au sein des populations d'accueil.

## SÉCURITÉ

Reconnaissant que la paix et l'inclusion sociale sont propices à de meilleures conditions de sécurité et que, à leur tour, celles-ci favorisent plus de prospérité et de stabilité ainsi qu'une meilleure qualité de vie, et constatant que la coopération entre nos pays dans ce domaine doit être conforme aux principes contenus dans le droit international, et considérant particulièrement le principe de souveraineté et de non-intervention dans les affaires intérieures des États et des systèmes constitutionnels et juridiques respectifs, nous proposons d'entreprendre les mesures ci-après:



1. Dans le souci de renforcer la coopération continentale en matière de sécurité dans le cadre de la législation de chaque État, soutenir l'initiative du Réseau interaméricain de prévention de la violence et de la criminalité, créé au sein de l'OEA.
2. Œuvrer à l'obtention de meilleures données et au renforcement des évaluations et diagnostics pour la formulation de politiques publiques efficaces en matière de prévention de la violence et de la criminalité et qui constituent une meilleure riposte face à ce phénomène à travers la région de façon intégrale. Dans ce sens, favoriser, entre autres, les Observatoires de la criminalité et de la violence conformément aux législations nationales.
3. Redoubler d'efforts et privilégier les actions destinées à aborder avec efficacité la violence contre les femmes et les filles, en particulier au moyen de la promotion d'initiatives visant à autonomiser les femmes et de la mise en œuvre de politiques publiques efficaces, centrées sur l'atteinte de cet objectif, y compris des mesures pour prévenir, punir et éliminer cette violence ; la formation de fonctionnaires aux niveaux national et local ; la mise en œuvre de programmes visant à instruire, à sensibiliser et à créer une conscience sur ce phénomène ; enfin la collecte de données et d'informations statistiques dans le cadre, selon le cas, de la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme (Convention de Belém do Pará) et de son mécanisme de suivi.
4. Prendre note du rapport "Le problème des drogues dans les Amériques" du Secrétaire général de l'OEA, reconnaître les progrès réalisés et réaffirmer les engagements souscrits dans le cadre de la quarante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale sur le thème "Pour une politique intégrale face au problème mondial des drogues dans les Amériques" et de la quarante-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA sur le thème "Réflexions et lignes directrices pour l'élaboration et le suivi des politiques intégrales contre le problème mondial des drogues dans les Amériques". Dans ce sens, nous décidons de poursuivre le dialogue en prévision de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU sur le problème mondial de la drogue, laquelle aura lieu en 2016.
5. Poursuivre les efforts tendant à prévenir et combattre le trafic illicite d'armes à feu, munitions, explosifs et autres matériels connexes dans le but de réduire les taux élevés de criminalité et de violence dans la région au moyen, entre autres, des mécanismes existant au sein de l'OEA et des Nations Unies.
6. Prendre note du fait que Trinité-et-Tobago a accueilli la première réunion préparatoire de la première Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes ainsi que de l'intérêt de ce pays à être le secrétariat dudit traité, et prendre note de l'engagement du gouvernement du Mexique d'accueillir la première Conférence des États parties au traité en 2015.
7. Renforcer les efforts réalisés de manière intégrale, en particulier les facteurs socioéconomiques, destinés à prévenir la délinquance juvénile au moyen de mesures et de mécanismes qui encouragent l'emploi, la sociabilité, l'estime de soi et le bien-être chez les jeunes.

## PARTICIPATION CITOYENNE

Reconnaissant l'importance de promouvoir la participation active de tout un chacun, sans discrimination aucune, nous proposons d'entreprendre les mesures ci-après :

1. Continuer de promouvoir et d'appuyer la participation de la société civile et des acteurs sociaux au dialogue avec les États en tant que mécanisme constant de participation et de consultation dans le but de contribuer à la formulation et à la mise en œuvre de politiques publiques et de programmes visant à atteindre la prospérité assortie d'équité et d'inclusion sociale.
2. Faciliter l'accès sur une base équitable, plurielle, ample, sûre et fiable aux nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le but de promouvoir et de construire de nouvelles formes de participation citoyenne, dans le plein respect de tous les droits de la personne, y compris le droit à la vie privée, comme l'expriment l'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'article 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
3. Promouvoir et renforcer l'autonomisation économique, politiques, sociale et culturelle des femmes, la protection et la garantie de tous leurs droits et redoubler d'efforts collectivement afin d'éliminer la discrimination, le mariage des enfants, précoce ou forcé en reconnaissant que l'équité et l'égalité des sexes sont nécessaires et légitimes pour les progrès démocratiques et durables de nos sociétés.
4. Renforcer les liens culturels dans les Amériques et promouvoir la coopération pour la préservation et la protection du patrimoine culturel matériel et immatériel, en reconnaissant de même l'importance de la culture et des industries créatives et culturelles dans le développement socioéconomique, l'inclusion sociale, la diversification des économies et pour la création d'emplois.

## GOVERNANCE DÉMOCRATIQUE

Reconnaissant que la démocratie est essentielle au développement social, politique et économique des peuples des Amériques et que l'iniquité et la pauvreté constituent un obstacle au développement, nous proposons d'entreprendre les mesures ci-après:

1. Renforcer la démocratie et l'état de droit, la séparation et l'indépendance des pouvoirs de l'État, le respect de tous les droits de la personne et libertés fondamentales en conformité avec tous les instruments interaméricains pertinents, la transparence, l'intégrité et l'efficacité de la gestion des affaires publiques ainsi que la création des conditions propices à la participation des citoyens à l'intégralité du cycle des politiques publiques.
2. Appuyer le renforcement des institutions et la modernisation d'organes électoraux indépendants en vue de renforcer leurs capacités pour garantir l'intégrité des processus électoraux et la tenue d'élections libres, justes et périodiques, conformément à l'ordre juridique de chaque pays et comprenant, selon le besoin, la réglementation du financement de l'activité politique. Nous demandons à l'OEA et à d'autres organisations du continent américain leurs conseils et leur assistance à ces fins, selon le besoin.

3. Promouvoir l'universalité de l'enregistrement de l'état civil et des droits liés à l'identité, au moyen de l'élaboration et du renforcement de programmes visant la réduction des taux de sous-enregistrement, de façon à ce qu'un plus grand nombre de personnes puissent prendre part aux avantages d'être reconnues par l'État. Nous demandons l'appui de l'OEA et de la BID dans cet effort.
4. Promouvoir l'ouverture dans l'administration publique et l'accès à l'information en tant qu'outils fondamentaux pour obtenir une plus grande transparence, une meilleure gestion de l'activité gouvernementale ainsi que l'accroissement de la participation citoyenne et de l'inclusion sociale, et appuyer les initiatives en cours dans ce domaine.
5. Renforcer les mécanismes régionaux et internationaux de lutte contre la corruption, en reconnaissant l'utilité et l'importance des mécanismes nationaux ainsi que l'exercice multilatéral sur la base d'évaluations réciproques et dans des conditions d'égalité. Demander à l'OEA de continuer d'appuyer les pays pour donner suite aux dispositions de la Convention interaméricaine contre la corruption.

#### PARTENARIAT CONTINENTAL

Reconnaître l'importance fondamentale de la coopération internationale pour le développement dans toutes ses modalités et dimensions, guidées par la solidarité, la flexibilité et la complémentarité, l'alignement sur les priorités nationales, ainsi que la participation volontaire et ciblée en particulier sur le renforcement des capacités institutionnelles et le développement du talent humain pour parvenir à un développement accessible à tous et durable, fondement de la prospérité assortie d'équité; nous reconnaissons de même l'importance des investissements publics et privés dans la recherche et le développement et dans l'infrastructure de la science et de la technologie pour favoriser l'innovation pour tous ; nous œuvrerons de sorte que tous nos pays, dans le contexte de nos plans nationaux de développement, puissent entreprendre les Mandats pour l'action et, en particulier, pour une augmentation significative, d'ici à 2025, dans les domaines ci-après:

- a) L'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base;
- b) L'accès à la large bande pour combler les disparités numériques;
- c) Le nombre de jeunes suivant des études secondaires ou techniques;
- d) L'investissement dans les infrastructures et l'efficacité de celle-ci;
- e) L'accès au crédit orienté vers le développement humain.

Nous demandons aux organisations et institutions interaméricaines d'apporter leur plus large coopération et leur plus étroite coordination pour réaliser les mandats contenus dans le présent document. Nous appelons les institutions du Groupe de travail mixte des Sommets, d'autres organismes internationaux et les organisations de la société civile et autres acteurs sociaux, y compris le secteur privé, à soutenir la mise en œuvre de cet effort.

Nous exprimons notre engagement à donner suite périodiquement à cet effort et à rechercher des mesures de coopération à l'égard de ces mandats par le biais du Groupe d'évaluation de la mise en œuvre des initiatives des Sommets (GRIC) et par le système de suivi des Sommets des Amériques (SISCA).

*Fait à Panama (République du Panama), ce onzième jour du mois d'avril deux mille quinze.*